Communiqué de presse

La vignette 2021 est obligatoire dès lundi

Vernier, 27 janvier 2021. Dès le 1er février, la vignette autoroutière 2021 sera la seule valable pour circuler sur les autoroutes et semi-autoroutes suisses. Les automobilistes qui emprunteront l'autoroute sans l'avoir apposée sur leur pare-brise risquent une amende de 200 francs.

Il ne reste plus que quelques jours pour coller la vignette 2021 sur le pare-brise. Celle de 2020 n'est valable que jusqu'au dimanche 31 janvier 2021 inclus. Le nouvel autocollant 2021 est obligatoire à partir du lundi 1er février 2021.

Où coller la vignette ?
La vignette doit être clairement visible sur le pare-brise et collée depuis l'intérieur du véhicule. La loi exige que l'autocollant ne soit pas collé à l'aide de bandes adhésives ou transporté dans la boîte à gants, par exemple. La vignette doit être collée sur le bord du pare-brise ou derrière le rétroviseur intérieur, sans jamais obstruer la vision du conducteur. Il n'existe aucune loi stipulant que seule la vignette actuelle doit figurer sur le pare-brise, mais le TCS conseille de retirer l'ancienne. La police peut en effet amender les automobilistes si leur visibilité est limitée par une ou plusieurs vignettes.

Où acheter la vignette ?
La vignette autoroutière est indispensable pour les véhicules à moteur et les remorques (jusqu'à 3,5 tonnes) roulant sur les autoroutes et les semi-autoroutes de Suisse. Elle coûte 40 francs et peut s'acheter auprès des points de contact TCS, des bureaux de poste, des garages, des stations-service et des bureaux des douanes ou de la circulation routière. Elle est valable du 1er décembre 2020 au 31 janvier 2022. Les automobilistes qui ne possèdent pas une vignette correctement apposée et visible risquent une amende de 200 francs et devront en plus acquérir la vignette actuelle.

Conseils du TCS
Le TCS recommande de retirer l'ancienne vignette avant de coller la nouvelle sur le pare-brise. Il est préférable de le faire avec un grattoir de cuisine pour vitrocéramique. Il suffit d'insérer la lame sous un coin de l'autocollant et de le retirer avec soin. Le résidu de colle éventuel peut être enlevé avec un grattoir s'il a été préalablement humidifié avec un peu d'eau.

Contact : Valérie Durussel, porte-parole du TCS, 058 827 27 26, 076 367 25 33, valerie.durussel@tcs.ch, www.pressetcs.ch, www.flickr.com

Touring Club Suisse – toujours à mes côtés
Plus grand club de la mobilité de Suisse I depuis 1896 I 23 sections I environ 1.5 Mio. de membres I 1'700 collaborateurs I 210 patrouilleurs I 360'000 interventions de dépannage par an I 81% des personnes dépannées peuvent reprendre la route I 55'000 interventions d'assistance de la centrale ETI I 5'700 évaluations médicales et 1'300 transports de patients I 21 centres techniques I 143'000 contrôles techniques de véhicules I 15 centres de conduite I 9'000 cours de conduite avec 123'000 participants I 8 centres de protection juridique I 40'000 affaires juridiques et plus de 7'000 renseignements juridiques par téléphone I 29 Campings avec 650'000 nuitées touristiques I Distribution de 80'000 gilets de sécurité aux élèves de première primaire